

Délibération n° 2022-06-09 :19
Compte financier 2021

Article R 719-104 du code de l'éducation

« Le conseil d'administration délibère sur l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe.

Il approuve l'affectation des résultats du budget de chaque fondation.

Lorsque le compte de résultat accuse une perte, le conseil d'administration détermine par une délibération les conditions de retour à l'équilibre pour l'exercice suivant. Le projet de cette délibération est soumis à l'avis préalable du recteur de région académique, chancelier des universités, ou, pour les établissements qui lui sont directement rattachés, du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Cet avis est communiqué au conseil d'administration avec le projet de délibération ».

Le compte de résultat de l'exercice 2021 est déficitaire à hauteur de **839 961.92€**

Ce déficit s'explique conjoncturellement par une augmentation des charges directement liée aux opérations de déménagement des équipes de recherche sur le site du pôle Balard recherche : **551 751.49€**

Par ailleurs, l'ENSCM a dû s'acquitter de sa contribution au fonctionnement du site du « bâtiment Balard recherche » à hauteur de **311 000€** au titre des 8/12èmes de l'année selon la convention tripartite établie avec l'université de Montpellier et le CNRS.

Les conditions de retour à l'équilibre :

La charge supplémentaire et récurrente relative à la contribution au fonctionnement du site Balard recherche doit se compenser avec la libération des autres sites de l'ENSCM.

La libération du site du centre-ville est intervenue au 01/09/2021 et celle du site de la Galéra devrait être réalisée le 30/06/2022.

Ce décalage temporel explique en partie le déficit sur l'exercice 2021.

En effet, depuis son déménagement en 2017 sur les locaux de la rue du professeur Emile Jeanbrau, l'ENSCM doit assurer le fonctionnement de 3 sites et sur l'exercice 2021 vient se rajouter un quatrième site (Balard recherche pour 8/12 de l'année).

L'analyse des comptes relatifs aux fluides montrent une hausse significative de ces postes de dépenses entre l'exercice 2016 (occupation de deux sites) et les exercices suivants

A titre d'exemple le poste de 'l'électricité s'établissait pour 2016 à 144 k€ pour atteindre 336k€ en 2018 soit près de 200k€.

Cette augmentation des charges de fonctionnement liée à l'occupation en multi sites s'est réalisée à budget constant et se traduit par des déficits comptables.

Ainsi la libération des deux sites (centre-ville et Galéra) doit permettre un retour à l'équilibre.

C'est dans cette perspective que l'établissement a élaboré le budget initial de l'exercice 2022 qui prévoit un compte de résultat à l'équilibre à hauteur de 3 224€.

Enfin l'établissement s'est engagé dans son rapprochement avec l'université de Montpellier à accroître ses perspectives d'économies :

- Au niveau de l'infogérance des systèmes informatiques avec la conclusion d'une convention d'hébergement, d'accès et d'utilisation des systèmes d'information élèves, personnels et finances. Ainsi le montant des infogérances auprès des prestataires privés doit diminuer de façon conséquente.
- Au niveau des accès à la documentation scientifique en mutualisant les ressources partagées.
- Au niveau de l'élaboration de marchés publics par la création d'un groupement de commande.

L'équilibre fragile prévisionnel du Budget initial 2022, doit être revu en budget rectificatif au regard des éléments survenus depuis son élaboration.

Fait à MONTPELLIER, le 09/06/2022.

Le président du conseil
d'administration,



Philippe L'Yx